

DEMANDE DE RÉSERVATION - EMPLACEMENT BANDEROLE

DATE DE LA DEMANDE : __/__/____

DEMANDE À TRANSMETTRE MINIMUM 2 MOIS AVANT LA MANIFESTATION**MERCI DE COMPLÉTER LES RENSEIGNEMENTS DANS LES ZONES BLEUES/GRISÉES**Fiche à remettre en mairie ou par mail : gestionsalle@saintemariedere.fr

NOM DU DEMANDEUR : _____

ÉVÉNEMENT : _____

NOM/PRÉNOM DU RESPONSABLE : _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE : _____ MAIL : _____

SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ ET CONFIRMATION DE LA COMMUNE

Quatres emplacements sont prévus sur la commune pour afficher des banderoles. Le rond-point de la Croix de la mine, le rond-point des Paradis, le rond-point de la Crapaudière et l'entrée de Sainte-Marie de Ré aux Grenettes. Les emplacements aux entrées de la commune sont les seuls pouvant accueillir de grandes banderoles.

Le demandeur porte la responsabilité d'installer ses banderoles et de les démonter notamment en cas d'intempéries. Les banderoles ne pourront être installées par le demandeur plus d'une semaine à l'avance et selon le planning établi. La commune se dégage de toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol et de tout dommage aux tiers.

Il est formellement interdit de modifier les mâts de fixation. Toute banderole mal fixée ou installée en dehors des dates autorisées sera démontée par les services techniques.

DATE DE L'ÉVÉNEMENT : __/__/____

PETITE BANDEROLE

Taille : 2,5m x 60cm

Rond-point des Paradis

PETITE BANDEROLE

Taille : 2,5m x 60cm

Rond-point de la Crapaudière

GRANDE BANDEROLE

Taille : 4m x 80cm

Rond-point de la Croix de la Mine

OBSERVATIONS :**SIGNATURE DU DEMANDEUR :**

VISA DE L'ÉLU :

DATE :

SIGNATURE :

Dates autorisées : du ____ au ____

